



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ^{QUATRE VINGT TREIZE} ~~soixante~~ le ¹⁶ AVRIL à 9 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Olivier HERRY Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Surveillance des élèves
à l'école

Date de convocation du Conseil municipal : 06.04.93

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

ABSENTS : MM. Jean FAILLARD. Yves CORRE. Yann DERRIEN.
Marianne REEB.

M. r Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Suite à la demande formulée par la Directrice de l'école pour l'embauche d'une personne entre 12H45 et 13H20 pour surveiller les "grands élèves", tandis que la femme de service de l'école couche les "petits".

Considérant que :

. Dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, il est reconnu par tous les spécialistes, les pédagogues et enseignants que la sieste des petits n'est profitable et qu'ils arrivent à s'endormir dans des conditions optimales seulement si celle-ci débute immédiatement après le repas.

. Les trois quarts-d'heure passés dans le champ ou en cas de mauvais temps dans la classe, ne leur sont en rien bénéfiques, au contraire, car ils sont source d'énerverment ce qui ne favorise pas l'endormissement.

. de plus, la sieste se terminant plus tôt ils se réveilleront suffisamment tôt pour profiter d'activités pédagogiques enrichissantes dont ils étaient privés par un réveil trop tardif.

Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande. Mme MOCAER Michèle, femme de ménage de la commune, effectuera ce travail. Elle sera rémunérée à raison d'une heure par jour d'école.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

le Maire,

O. HERRY.

